Réf. Farde e-Assemblées : 2684219

N° OJ : 7

Projet d'Arrêté - Conseil du 01/12/2025

Objet : Sarl Vieux Canal.- Subside : 1.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu les sommes prévues à l'article 76201/32101 du budget ordinaire de 2025;

Considérant que la sarl Vieux Canal demande un subside de 1.000,00 EUR pour le livre de Johan Ral sur l'Archiduc;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE :

Article unique.- Un subside de 1.000,00 EUR à l'article 76201/32101 du budget ordinaire de 2025 est octroyé au profit de la sarl Vieux Canal.

Annexes :